

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° 2652/2019	<b>Objet</b> : Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'aide au fonctionnement dans le cadre du déploiement du schéma territorial d'accessibilité aux services de la CAF – Commune de Marolles en Brie n°201900507.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le 14 novembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Danielle METRAL donne pouvoir à Pierre BORNE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Sylvie GERINTE.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la CAF consent à la commune une aide exceptionnelle de 2000 € au titre de l'exercice 2019 afin de soutenir son implication dans le déploiement du schéma territorial d'accessibilité des services de la CAF ;**Considérant** que le versement de cette subvention est subordonné à la signature de la convention d'objectifs et de financement susnommée ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 2 abstentions (Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne-n°201900507- pour l'aide au fonctionnement dans le cadre du déploiement du schéma territorial d'accessibilité aux services de la CAF – Commune de Marolles en Brie, ci-annexée.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 14 novembre 2019



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).